



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2017**

Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Présents :	19
Votants :	23

**L'an deux mille dix sept, le 1<sup>er</sup> AVRIL à 09 H 00  
le Conseil Municipal de Sainte-Florine, dûment  
convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Madame CHASSIN Nicole.**

**Présents** : Nicole CHASSIN, Maire, Raymond FOURET, Dominique GLADEL, Marie-José ENTRADAS, Thierry ROUSSET, Adjoint, Annie-Claire DUPARC, Eliane MAZIN, Marie-Thérèse CARDOT, Marie-Claude PELON, Claudette BARROS, Franck BOSCUS, Laure LESCURE, Pascal FAURE, Gilles MAZIN, Sylvie THOREL, Alain LE ROUX, Patrice RODRIGUES, Bernard DRUNET, Myriam PICHON.

**Procurations** : Elodie MONTAGNE à Nicole CHASSIN  
Thomas CRESSEINT à Sylvie THOREL  
Marc LARTIGUE à Raymond FOURET  
Claudine HAILLERET à Dominique GLADEL

**43 / 2017 – AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS – Cne de STE-FLORINE :**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que par arrêté préfectoral du 16 Juillet 2014, les préfets de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ont prescrit l'établissement de Plan de Prévention des risques Miniers (P.P.R.M) sur les Communes de SAINTE-FLORINE pour la Haute-Loire, sur les Communes de Brassac-les-Mines, Auzat-La Combelle et Charbonnier les Mines pour le Puy-de-Dôme.

Plusieurs réunions de présentation et d'échanges associant les collectivités concernées ont eu lieu (échange de courriers également). Conformément aux dispositions de l'article R. 562-7 du Code de l'environnement, nous sommes désormais dans la phase de consultation réglementaire et nous devons donner notre avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à ce projet de Plan de Prévention des Risques Miniers en ce qui concerne notre commune.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,

Le Maire,



AR PREFECTURE

043-214301855-20170401-43\_2017-DE  
Reçu le 21/04/2017